

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME

L'an Deux mille dix-huit et le trente du mois de janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme s'est réuni à La Chapelle au Mans sous la présidence de Madame GUEUGNEAU Edith.

DEL 2018-3001-02

Date de la séance :

30 janvier 2018

Date de la convocation :

24 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice :

56

Nombre de Conseillers présents :

44

Objet de la délibération :

Ouverture des crédits et
autorisation d'engagement des
dépenses d'investissement
avant le vote du Budget
Primitif 2018
Budget Environnement
OM Gueugnon

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BAJAUD Jean Louis, BIDOLLET Corinne, BONNACHI Simone, BONNET Christian, BORG Muriel, BOUILLER Fernand, BRIGAUD Jean Marc, BRIONNE Pascale, CENARD Didier, COURTIAL Michèle, DAGUIN Cédric, DELIZE Jean, DEVILLARD Armelle, DUCROIZET Annie, DUFRAIGNE Bernard, FORET Françoise, FORET Jean Luc, GARRUCHET Nicole, GUEUGNEAU Edith, GUILLEMOT Henri, GUYOT Martine, LABROSSE Bernard, LACROIX Michel, LAUPRETRE André, LAVOCAT Guy, LEDEY Claude, LHUILIER Patrick, LOTTE Dominique, MENAGER Jean Claude, MORLET Bernard, MOUSSERIN Patrick, NIVOT Jean Luc, NIVOT Serge, PAQUIER Guillaume, PERRAUDIN Edith, POUCHELET Bruno, PROST Gilles, RAULO Jean Pierre, RAYMOND Guy, ROCHETTE Daniel, ROLLIN Corinne, ROUSSELET Georges (arrivée 19h50), STANIO Marcel, TRIVINO Christophe.

Excusés remplacés par leur suppléant :

Monsieur NIVOT Gilles par Madame SIMONIN Sylvie.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame BOIVIN Marie José à Madame GUYOT Martine
Monsieur CHARLIER Franck à Monsieur LOTTE Dominique
Monsieur DE CHARGERES Bernard à Madame BRIONNE Pascale
Monsieur DESROCHES Roger à Monsieur GENEVOIS Michel
Monsieur DRAPIER Jean Paul à Monsieur PAQUIER Guillaume
Madame GOURY Sylvie à Madame GUEUGNEAU Edith
Madame LAATAR Nadia à Monsieur TRIVINO Christophe

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

ALEXANDRE Michel, CLEMENT Claudie, CZERNIAK Rosa, DAGOUNEAU Chantal.

Madame Michèle COURTIAL a été nommée secrétaire de séance.

EXPOSE PREALABLE DE LA PRESIDENTE :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, jusqu'à l'adoption du budget et au plus tard au 15 avril de l'année en cours, la possibilité, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Plusieurs dépenses pourraient ainsi être engagées, en urgence, avant le vote du Budget Environnement OM Gueugnon 2018, telles que l'achat ou l'engagement de grosses réparations des véhicules, l'engagement des travaux suite à des dégradations voire le changement de matériel informatique défectueux.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2017 avant le vote du Budget Primitif 2018 du Budget Environnement OM Gueugnon dans les conditions suivantes :

- chapitre 20 : crédits ouverts en 2017 : 50 240,00 € soit une autorisation maximale d'engagement avant le vote du budget de 12 560,00 € (25 %).
- chapitre 21 : crédits ouverts en 2017 : 239 649,50 € soit une autorisation maximale d'engagement avant le vote du budget de 59 912,37 € (25 %).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Environnement OM Gueugnon avant le vote du Budget Primitif 2018 dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2017 conformément aux dispositions ci-dessus.

AUTORISE la Présidente à signer tout document correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire
pour avoir été reçu
à la sous-préfecture
le - 9 FEV. 2018
et publié, affiché ou notifié
le - 9 FEV. 2018

La Présidente,
Edith GUEUGNEAU

La Présidente,
E. GUEUGNEAU